



Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul des possibilités forestières (CPF) et les exigences particulières applicables à la forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Sicotte localisée dans la région administrative de l'Outaouais

À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION DES FORÊTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

« Pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie, le ministre des ressources naturelles et de la Faune peut constituer, **à même les réserves forestières**, des forêts d'enseignement et de recherche. Ce dernier peut, aux conditions qu'il détermine, confier la gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche.

Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont réalisées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues à la convention de gestion. »

Source : Loi sur les forêts

Seize conventions de gestion concernant des FER sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 37 000 hectares.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>

RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)).

RÉALISATION DES CPF AVEC DE NOUVEAUX OUTILS

Le Bureau du forestier en chef a conçu des méthodes de simulation simplifiées pour réaliser le CPF des territoires dont la superficie forestière productive est inférieure à 10 000 hectares. La méthode aire-volume avec rendement soutenu en superficie a été utilisée pour déterminer les possibilités forestières du territoire concerné par cette décision. Le CPF a été réalisé en 2009 par le personnel du Bureau du forestier en chef.

DÉCISION DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DU CPF APPLICABLES À LA FER DE SICOTTE

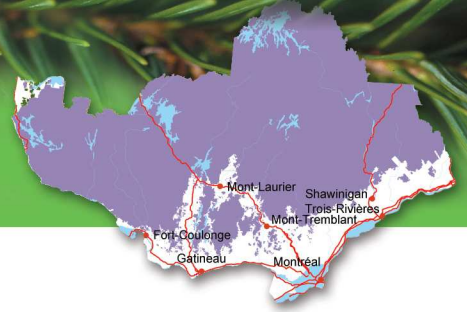
La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 887 hectares, supporte un volume total de possibilités forestières de 1 350 mètres cubes solides nets, toutes essences confondues. Ce volume représente une diminution de 61 % par rapport à la possibilité antérieurement en vigueur, et ce, avec une diminution de 9 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats des CPF applicables à ce territoire sont présentés à l'annexe 1A.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

Veuillez prendre note que les résultats du CPF applicables au territoire concerné par les présentes sont valables du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013.



SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

Ce calcul des possibilités forestières a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f. M. Sc.
Forestier en chef
Le 15 octobre 2009

ANNEXES

- ANNEXE 1A -** Résultats du calcul des possibilités forestières de la forêt d'enseignement et de recherche de Sicotte localisée dans la région Outaouais (Division Sud-Ouest)
- ANNEXE 1B -** Activités d'aménagement forestier issues du calcul des possibilités forestières de la forêt d'enseignement et de recherche de Sicotte localisée dans la région Outaouais (Division Sud-Ouest)



RÉSULTATS DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT
ET DE RECHERCHE DE SICOTTE LOCALISÉE DANS LA RÉGION OUTAOUAIS
(Division Sud-Ouest)

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATION DES ÉCARTS ET/OU COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE SICOTTE	TOTALE	1 256	1 230	-2%	Erable à sucre (ERS)	495	100	-79,8%	Une meilleure précision des données cartographiques expliquent la diminution de 9 % de la superficie nette par rapport à la superficie du territoire indiquée dans le calcul des possibilités forestières (CPF) précédent. L'écart observé au niveau des volumes s'explique par l'utilisation d'une méthode de calcul plus précise avec des taux d'accroissement plus réaliste.
					Peupliers (PEU)	583	150	-74,3%	
					Autres feuillus durs (AFD)	508	100	-80,3%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	978	887	-9%	Bouleau jaune (BOJ)	184	100	-45,7%	
					Bouleau à papier (BOP)	584	200	-65,8%	
					Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	766	500	-34,7%	
	NETTE ¹	978	887	-9%	PINS	90	50	-44,4%	
					Autres résineux (PRU et THO)	264	150	-43,2%	
					TOTAL	3 474	1 350	-61,1%	

¹ Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour la perte de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc.

ANNEXE 1B

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DE LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE SICOTTE LOCALISÉE DANS LA RÉGION OUTAOUAIS
(Division Sud-Ouest)

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE SICOTTE	CALCUL PRÉCÉDENT							Non disponible							Non disponible
	NOUVEAU CALCUL				1	6								10	

¹Les peuplements mélangés à dominance de résineux sont inclus

²Les peuplements mélangés à dominance de feuillus sont inclus